

Les Français soutiennent massivement les transferts publics en direction des personnes les plus vulnérables. Une forte majorité d'entre eux (65 % en 2019) souhaitent que le revenu de solidarité active (RSA) soit augmenté. Ils approuvent aussi largement le principe d'un minimum social plus élevé que le RSA pour les personnes en situation de handicap. Près de sept Français sur dix sont par ailleurs favorables à une prise en charge de la perte d'autonomie par les pouvoirs publics.

Le Baromètre d'opinion de la DREES (*encadré 1*) permet, entre autres, d'analyser chaque année le soutien des Français aux politiques d'aide en faveur des personnes démunies, des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes.

### Deux tiers des Français souhaitent une augmentation du revenu de solidarité active

Le revenu de solidarité active (RSA) est la prestation emblématique de soutien aux personnes en grande difficulté financière (voir fiche 30). En 2019, lorsqu'on interroge les Français sur le RSA, les deux tiers souhaitent l'augmentation de son montant<sup>1</sup>. Cette proportion est relativement stable depuis 2017 (*graphique 1*). La part des personnes jugeant qu'il faut, au contraire, le diminuer reste minoritaire (19 %), bien qu'en hausse de plus de 10 points par rapport à 2009. D'une façon générale, plus de la moitié des Français (57 %) estiment que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis. Cette proportion a toutefois chuté de 8 points par rapport à 2017. En dépit de ce fort soutien aux plus démunis, en 2019, à peine plus d'un quart des personnes favorables à une hausse du RSA se déclarent prêtes à accepter une hausse de leurs impôts pour la financer.

Les Français les plus modestes sont bien plus nombreux que les plus aisés à souhaiter une augmentation du montant du RSA : parmi les 20 % de

personnes les plus modestes, 77 % y sont favorables, contre 56 % parmi les 20 % de personnes les plus aisées. L'écart entre les plus modestes et les plus aisés, de 9 points en 2018 et de 21 points en 2019, s'est donc nettement creusé, en particulier en raison de la hausse observée chez les plus modestes (+7 points). En revanche, parmi les personnes qui sont favorables à une augmentation du RSA, 34 % de celles qui appartiennent aux ménages les plus aisés accepteraient de la financer par une hausse de leurs impôts ou de leurs cotisations, contre 27 % de celles qui vivent dans un ménage modeste.

### Plus de huit personnes sur dix sont favorables à une solidarité renforcée envers les personnes handicapées

En 2019, plus de la moitié des Français (53 %) estiment que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées (*graphique 2*), une part qui augmente de 8 points par rapport à 2018. Cette opinion est un peu plus partagée par les hommes (57 %). Par ailleurs, plus les personnes interrogées sont âgées, moins elles sont d'accord avec cette assertion : 62 % des jeunes adultes de 18 à 24 ans le sont, contre seulement 49 % des 50 ans ou plus. Enfin, parmi les personnes se déclarant limitées depuis au moins six mois dans les activités que les gens font habituellement<sup>2</sup>, 45 % considèrent que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées.

1. Le montant est précisé aux enquêtés dans la question. Dans le Baromètre d'opinion de la DREES 2019, le montant indiqué est de 560 euros par mois, ce qui correspond au montant en vigueur en 2019 pour une personne seule sans autres ressources.

2. Dans les enquêtes en population générale, la population en situation de handicap est habituellement appréciée par le fait que les personnes se déclarent fortement limitées, en raison d'un problème de santé, depuis au moins six mois, dans les activités que les gens font habituellement. La sous-population étudiée ici est donc plus large que la population en situation de handicap.

Les Français sont très nombreux à se prononcer en faveur d'une intervention publique spécifique à l'égard des personnes handicapées. En 2019, 82 % jugent qu'il est normal qu'une personne handicapée ait un revenu minimum supérieur à celui d'une personne qui ne l'est pas. Seuls 18 % estiment

que les minima sociaux devraient être les mêmes pour tous, que l'on soit handicapé ou non. De fait, il existe aujourd'hui un minimum social spécifique : l'allocation aux adultes handicapés (AAH)<sup>3</sup>. Fin 2019, son montant maximal est de 900 euros par mois pour une personne seule et sans ressources.

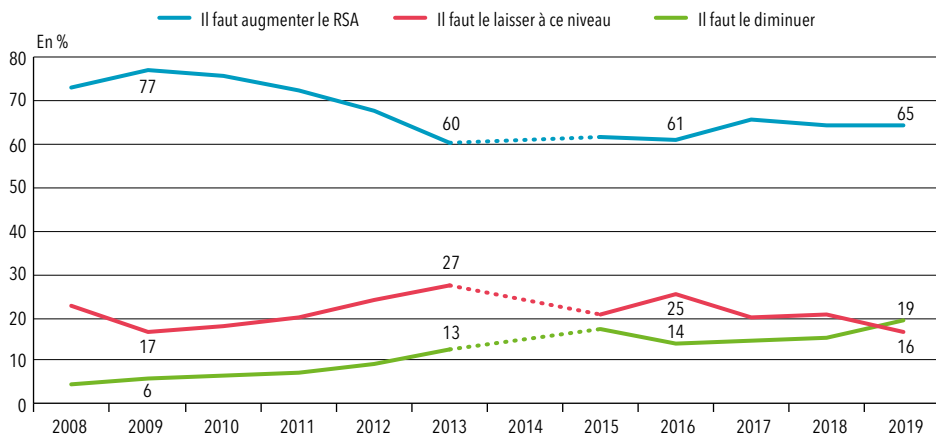
### Encadré 1 Précautions d'interprétation des enquêtes d'opinion

Les réponses à une enquête d'opinion sont particulièrement sensibles à la formulation des questions ou à la position de celles-ci dans le questionnaire. Les enquêtes d'opinion permettent cependant des comparaisons entre catégories sociales ou dans le temps. Elles peuvent notamment capter l'évolution de la distribution des réponses, au fil des années, lorsque la formulation des questions et l'organisation du questionnaire restent les mêmes. De telles variations informent de l'évolution des opinions dans le temps, en fonction de la conjoncture, des actions politiques mises en œuvre et du débat médiatique. Toutefois, de trop petites variations peuvent ne refléter que des imperfections de mesure.

Pour des raisons de commodité, les personnes interrogées dans le cadre de ce Baromètre (résidents en France métropolitaine, de 18 ans ou plus) sont désignées ici par le terme de « Français ».

Les pourcentages d'opinion présentés sont calculés en excluant les réponses « ne se prononcent pas ». Lorsque celles-ci dépassent 3 % des réponses, une annotation est ajoutée.

### Graphique 1 Les Français favorables à une hausse du RSA, de 2008 à 2019



**Notes >** Les données de l'année 2014 ne sont pas disponibles pour cette question. La modalité « Il faut le laisser à ce niveau » n'est pas ouvertement proposée aux enquêtes.

En 2019, 4 % des répondants ne se prononcent pas, contre 5 % en 2018. Entre 2009 et 2017, cette part représentait moins de 3 %.

**Lecture >** En 2019, 65 % des personnes interrogées pensent qu'il faut augmenter le RSA.

**Champ >** Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du champ du graphique.

**Source >** DREES, Baromètre d'opinion 2008-2019.

3. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) peut aussi être servie aux personnes handicapées à faibles ressources, lorsque celles-ci sont titulaires d'une pension d'invalidité, mais elle est beaucoup moins répandue.

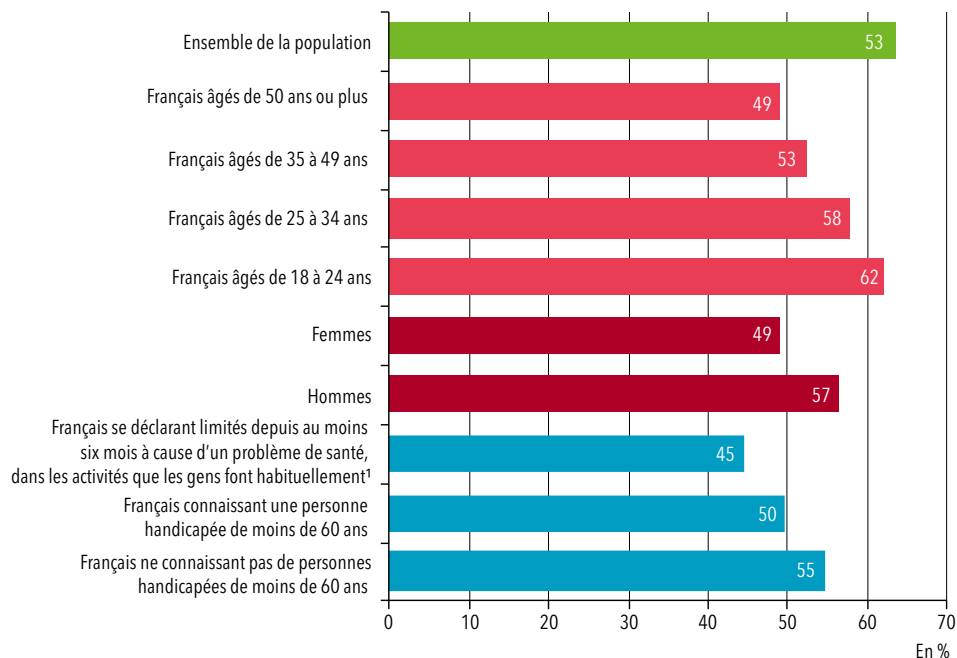
Il est supérieur à la plupart des minima sociaux, comme le RSA (560 euros) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS) [500 euros] et comparable à celui de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) [870 euros fin 2019], habituellement qualifiée de « minimum vieillesse ».

Les Français sont majoritairement favorables à une attribution des aides aux personnes handicapées sans condition de ressources. En 2019, 57 % des personnes interrogées estiment que les aides devraient être versées à toutes les personnes en situation de handicap, quels que soient leurs revenus<sup>4</sup>, tandis que 43 % préféreraient que les aides financières pour compenser

les surcoûts liés au handicap soient réservées à ceux qui disposent de faibles revenus. L'universalité des prestations liées au handicap est de plus en plus soutenue dans la société française : dix ans plus tôt, ils n'étaient que 37 % à avoir cette position.

Dans la pratique, le conditionnement aux ressources varie effectivement entre les diverses aides aux personnes handicapées existantes. Alors que l'accès à l'AAH est soumis à condition de ressources – en cohérence avec sa logique de minimum social –, ce n'est pas le cas de la prestation de compensation du handicap (PCH), même si son montant peut varier en fonction des ressources (voir fiche 19).

### Graphique 2 Personnes en accord avec le fait que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées, en 2019



1. Dans les enquêtes en population générale, la population en situation de handicap est habituellement approchée par les personnes se déclarant fortement limitées, en raison d'un problème de santé, depuis au moins six mois, dans les activités que les gens font habituellement. La sous-population étudiée ici, qui inclut aussi les personnes se déclarant limitées mais pas fortement, est donc plus large que la population en situation de handicap.

**Lecture >** En 2019, 49 % des Français âgés de 50 ans ou plus pensent que la société se donne les moyens d'intégrer les personnes handicapées.

**Champ >** Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du champ du graphique.

**Source >** DREES, Baromètre d'opinion 2019.

4. Il n'est pas précisé dans la question à partir de quel seuil cette aide devrait être réduite.

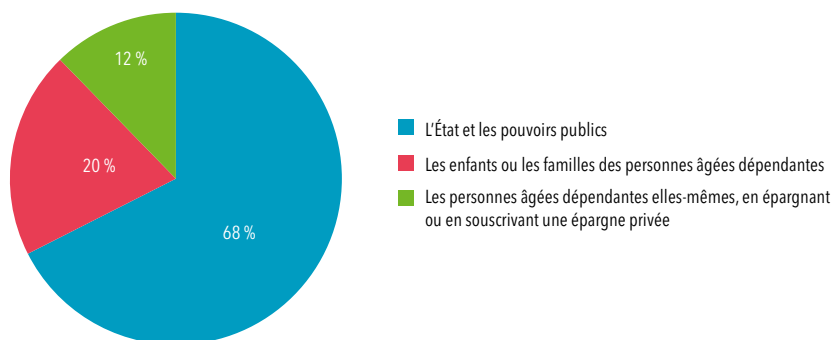
Celle-ci s'adresse aux personnes qui connaissent des difficultés pour la réalisation des actes de la vie quotidienne, à condition d'être âgées de moins de 60 ans au moment de la première demande ou d'exercer encore une activité professionnelle et de résider en France.

### Près de sept Français sur dix pensent que l'État et les pouvoirs publics doivent financer la perte d'autonomie

La perte d'autonomie d'une personne âgée est définie par les difficultés qu'elle rencontre dans la réalisation des actes de la vie quotidienne, en raison d'incapacités durables. En 2019, pour près de sept Français sur dix (68 %), la prise en charge des coûts de la perte d'autonomie doit relever principalement de l'État et des pouvoirs publics (graphique 3). À l'inverse, trois personnes sur dix jugent que la prise en charge financière des personnes âgées dépendantes devrait être principalement du ressort des enfants ou des familles (20 %) ou des personnes âgées dépendantes elles-mêmes par le biais de leur épargne ou d'une assurance privée (12 %).

L'opinion selon laquelle la responsabilité de la prise en charge financière des personnes âgées dépendantes revient aux pouvoirs publics est moins partagée par les Français les plus aisés et par les jeunes adultes (18-24 ans). Ils sont six sur dix à le penser parmi les 20 % de Français les plus aisés, contre en moyenne sept personnes sur dix dans le reste de la population. Les personnes les plus aisées sont, à l'inverse, plus nombreuses en proportion à juger que ce sont les personnes âgées elles-mêmes qui devraient assumer leur prise en charge (19 %, contre 11 % pour le reste des Français). Quant aux 18-24 ans, ils sont également six sur dix à se prononcer en faveur d'une aide de l'État et des pouvoirs publics. Les jeunes adultes sont plus favorables que les autres classes d'âge à une prise en charge financière par les enfants ou les familles d'une part (un quart d'entre eux contre un cinquième des personnes de 25 ans et plus), et par les personnes âgées dépendantes elles-mêmes d'autre part, sous forme d'épargne ou d'assurance privée (18 % d'entre eux contre 12 % des personnes de 25 ans et plus).

### Graphique 3 Les acteurs qui doivent, selon les Français, prendre en charge financièrement les personnes âgées en perte d'autonomie, en 2019



**Lecture** > En 2019, 68 % des personnes interrogées pensent que ce sont principalement l'État et les pouvoirs publics qui doivent prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes.

**Champ** > Personnes habitant en France métropolitaine et âgées de 18 ans ou plus. Les personnes qui ne se prononcent pas sont exclues du champ du graphique.

**Source** > DREES, Baromètre d'opinion 2019.

En revanche, il n'y a pas de différences d'opinion marquées selon que les personnes se déclarent ou non aidantes d'une personne âgée dépendante<sup>5</sup>.

En 2019, environ la moitié des répondants se prononcent en faveur de la création d'une cotisation obligatoire spécifique au financement de la perte d'autonomie (52 %), un chiffre relativement stable depuis 2004. Toutefois, seulement 30 % estiment que cette cotisation devrait être obligatoire pour tous, tandis que 22 % pensent qu'elle ne devrait l'être qu'à partir d'un certain âge. L'autre moitié des personnes interrogées préféreraient que la prise en charge du risque de perte d'autonomie pèse seulement sur ceux qui veulent bénéficier d'une aide pour y faire face (48 %).

Les répondants qui se déclarent aidants d'une personne âgée sont plus souvent en faveur d'une cotisation spécifique obligatoire que ceux n'apportant pas d'aide régulière (57 % contre 51 %). Cette opinion ne varie pas significativement en fonction de l'âge, à ceci près que les moins de 30 ans optent moins souvent que leurs aînés pour une cotisation obligatoire qui serait acquittée quel que soit l'âge (22 % contre 31 %). Cette faible variabilité des résultats va plutôt à l'encontre de l'idée selon laquelle chaque classe d'âge verrait avant tout la situation à travers le prisme de ses propres intérêts financiers de court terme.

En 2019, six Français sur dix préfèrent que l'aide aux personnes âgées dépendantes soit réservée à celles disposant de faibles revenus. Quatre sur dix souhaitent, à l'inverse, que l'aide financière apportée aux personnes âgées dépendantes soit universelle, sans condition de ressources. Ce niveau, en hausse de 15 points de pourcentage par rapport à 2013, reste cependant bien inférieur

à celui des personnes en faveur d'une aide universelle aux personnes handicapées (17 points de pourcentage de moins). Dans la pratique, la prise en charge publique de la perte d'autonomie en France passe principalement par le versement d'une aide en nature aux personnes de plus de 60 ans : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) [voir fiches 13 et 15]. Plus la perte d'autonomie est sévère<sup>6</sup>, plus le montant de l'aide sera élevé. L'APA permet de prendre en charge une partie des frais nécessaires à l'intervention à domicile d'aides professionnels, au portage de repas ou à l'acquisition d'aides techniques (téléalarme, etc.) ou bien, pour les personnes âgées résidant en établissement, une partie des frais qui leur sont facturés dans ce cadre (tarif « dépendance »). Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources, mais une participation est demandée aux ménages disposant de ressources supérieures au montant de l'ASPA : ce « ticket modérateur » croît avec les revenus, et peut atteindre jusqu'à 90 % de l'aide. La prise en charge publique de la perte d'autonomie passe également par des mesures fiscales. La moitié des dépenses d'aide à domicile qui restent à la charge des ménages (après APA, aide sociale locale ou des caisses de retraite) peuvent être compensées par une réduction d'impôt, dans la limite d'un plafond. Cette réduction a été transformée en crédit d'impôt à compter de 2017 et bénéficie donc aussi aux ménages non imposables. Moins de 3 % des dépenses de perte d'autonomie sont prises en charge par les organismes complémentaires privés d'assurance et leurs garanties dépendance représentent une faible part de l'activité de ce secteur (moins de 1 % des cotisations et prestations versées)<sup>7</sup>. ■

5. Dans l'enquête Baromètre d'opinion de la DREES de 2019, un Français sur cinq indique apporter une aide régulière et bénévole à une personne âgée dépendante vivant chez lui, chez elle ou ailleurs (institution, etc.). Cette proportion est plus de deux fois supérieure à celle que l'on retrouve dans l'enquête CARE, qui donne une estimation précise du nombre d'aidants (Brunel, Latourelle et Zakri, 2019).

6. Le niveau de perte d'autonomie est apprécié par la grille Autonomie gérontologique, groupes iso-ressources (AGGIR). Celle-ci définit les six niveaux de perte d'autonomie qui conditionnent – pour les quatre premiers d'entre eux – l'éligibilité à l'APA.

7. Voir Darcillon, T. (2016). Le compte de la dépendance de 2010 à 2014. Dans *La protection sociale en France et en Europe en 2014*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la Drees-Social.

### Pour en savoir plus

- > Le questionnaire du Baromètre d'opinion de la DREES et ses résultats depuis 2000 sont disponibles en datavisualisation sur : <http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/Barometre-DREES>
- > **Antunez, K.** (2020, mai). Les Français souhaitent une prise en charge par l'État de la perte d'autonomie des personnes âgées. DREES, *Études et Résultats*, 1148.
- > **Brunel, M., Latourelle, J. et Zakri, M.** (2019, février). Un senior à domicile sur cinq aidé régulièrement pour les tâches du quotidien, DREES, *Études et Résultats*, 1103.
- > **Lardeux, R., Pirus, C.** (2020, juillet). Le pouvoir d'achat, la pauvreté et les inégalités de revenus préoccupent toujours aussi fortement les Français. Synthèse du Baromètre d'opinion DRESS 2019. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 60.
- > **Perron-Bailly, É.** (2017, janvier). Handicap, dépendance et pauvreté : les Français solidaires des plus vulnérables. DREES, *Études et Résultats*, 990.